

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNES D'OMBRÉE D'ANJOU (49), CRAON (53) et NORT S/ERDRE (44)

Par arrêté interpréfectoral DIDD/BPEF/2020 n° 211 du 8 octobre 2020, une enquête publique est ouverte en mairie d'Ombrée d'Anjou, commune siège de l'enquête, du lundi 2 novembre 2020 à 9 h 30 au vendredi 4 décembre 2020 à 16 h 00, soit pour une période de 33 jours, sur la demande présentée par la SAS META BIO ENERGIES, dans le cadre de la mise en place du plan d'épandage de son unité de méthanisation, située Zone d'activités de Bel Air de Combrée à Combrée - 49420 OMBRÉE D'ANJOU, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le plan d'épandage se répartit sur les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Loire-Atlantique.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairies d'Ombrée d'Anjou, de Craon et de Nort sur Erdre, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie d'Ombrée d'Anjou : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00, mairie de Craon : du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Nort-sur-Erdre les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Ombrée d'Anjou, siège de l'enquête, qui les annexera au registre d'enquête, ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique : [pref-enqpub-metabioenergies-combrée@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-metabioenergies-combrée@maine-et-loire.gouv.fr). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Monsieur Jean-François DUMONT, Officier supérieur de l'armée de Terre retraité, nommé commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 10 août 2020, recevra en personne en mairies les observations du public à :

- **Ombrée d'Anjou : lundi 2 novembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30,**
- **Craon : lundi 16 novembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **Nort sur Erdre : lundi 30 novembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **Ombrée d'Anjou : vendredi 4 décembre 2020 de 13 h 30 à 16 H 00.**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies d'Ombrée d'Anjou, de Craon et de Nort sur Erdre, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet des services de l'État en Maine-et-Loire : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), en Mayenne : [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) et en Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté interpréfectoral des préfets de Maine-et-Loire, Mayenne et Loire-Atlantique. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès du responsable de la SAS META BIO ENERGIES, Zone d'activités de Bel Air de Combrée à Combrée - 49420 OMBRÉE D'ANJOU. Le présent avis, le dossier, l'avis de l'autorité environnementale seront accessibles au public via les sites des services de l'État des trois départements précités. Les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiées sur le site Internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>).